

présent acte que nous avons lu avec comparants et signé  
avec nous. Jean Bual

*J. Bual*  
maire et usuel

N<sup>o</sup> 2  
Marie Jeanne Ville  
le 24 février

L'an mil huit cent soixante deux et le vingt-neuf du mois de  
février d'icel, par devant nous Jean Antoine Charlier, Maire, officier  
de l'état civil de la commune de Lachau, canton de Siders, Département de la  
Loire, sont comparus à la mairie les sieurs Jean Baptiste Michel,  
cultivateur, âgé de cinquante ans, et Pierre Firmin Gautier, ~~tailleur~~  
âgé de trente deux, l'un et l'autre domiciliés en cette commune, fils  
et amis de la défunte, lesquels ont déclaré que ce jourd'hui à deux  
heures du matin, dans la maison d'habitation. Du premier déclarant  
situé au quartier du château, est décédée la nommée Marie Jeanne  
Ville, sans profession, mère du premier déclarant, non parente  
de la seconde, âgée de quatre vingt quatre ans, domiciliée à Lachau, née  
à Suresnes, Marthe d'Espir, fille de feu Jean François Ville et de Marguerite  
Vachin, tous les deux décédés, veuve de Paul Raymond Michel, après  
nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que nous  
avons lu avec déclarants et signé avec le second, non le premier  
qui nous a été vu le soir après lecture faite.

Gautier  
maire et usuel

N<sup>o</sup> 3  
Sabine Lorie  
jouaye  
le 28 février

L'an mil huit cent soixante deux et le vingt-neuf du mois de février  
à une heure du soir, par devant nous Jean Antoine Charlier, Maire,  
officier de l'état civil de la commune de Lachau, canton de Siders, Département  
de la Loire, sont comparus à la mairie les sieurs Pierre Joseph Jouaye, cultivateur,  
âgé de trente quatre ans, et François Audibert son voisin, aussi cultivateur, âgé  
de soixante sept ans, l'un et l'autre domiciliés à Lachau, lesquels ont déclaré  
que hier à onze heures du soir, dans la maison d'habitation du premier  
déclarant, située au quartier de Lachuech, est décédée la nommée Sabine  
Lorie Jouaye, enfant au lait, âgée de deux jours, fille du premier  
déclarant et de Marie Madeleine Mottier, son épouse, non parente du second,  
née en cette commune. Après nous être assuré du décès, nous avons dressé le  
présent acte que nous avons lu avec déclarants qui ne l'ont point signé avec nous  
pour ne le savoir.

*J. Bual*  
maire et usuel

N<sup>o</sup> 4



Firmin Calet  
le 14 mars 1871.

L'an mil huit cent  
soixante deux et le dix huit du  
mois de mars à midi,

la commune de Lachau,

le 2  
DECIMES  
EN 1871

le sieur Firmin  
Calet, lequel nous a été transmis par Monsieur le Ministre de la Marine  
et des Colonies, et dont la teneur suit:

Ministère de la Marine et des Colonies. Traduction de l'Allemand.  
Extrait mortuaire N<sup>o</sup> 1571 du livre principal des malades. Le Français  
Firmin Calet, né à Lachau, Département Saône (S<sup>t</sup>-et-M<sup>o</sup>ire  
ou Saône et Loire ou Haute Saône?) âgé de vingt-sept ans,  
en dernier lieu simple soldat au troisième régiment Français d'infanterie  
de marine ayant cinq ans de service a été admis le deux février  
mil huit cent soixante deux à l'hôpital Grand-Ducal de réserve à  
Schwerin, et y est décédé le quatorze mars, mil huit cent soixante deux,  
à sept heures du matin des suites de fièvre cérébrale, en fait de quoi  
a été délivré le présent certificat. Schwerin le quatorze mars mil  
huit cent soixante deux. Signé: D. Motten heimer, médecin,  
Willebrand, médecin de garde de la station. Pour la légalisation  
de l'extrait mortuaire à Suresnes, Schwerin le quatorze mars mil huit  
cent soixante deux. La commission grand-ducale de l'hôpital de réserve  
signé: De Christen, lieutenant Colonel. D. Motten heimer  
Conseiller de médecine, Stelms inspecteur en chef. Page 28, n<sup>o</sup> 16  
du registre des décès. Nous certifions exacte la transcription ci-  
dessus. Dont acte que nous avons signé;  
maire et usuel

N<sup>o</sup> 5  
Madeleine Laugier  
le 14 avril

L'an mil huit cent soixante deux et le quatre du mois d'avril à  
neuf heures du matin, par devant nous Jean Antoine Charlier, Maire,  
officier de l'état civil de la commune de Lachau, canton de Siders,  
Département de la Loire, sont comparus à la mairie les sieurs, Buis  
André, cultivateur, âgé de trente cinq ans, ami de la défunte, et Audibert  
Joseph, cultivateur, âgé de soixante quinze, voisin de la défunte, l'un et l'autre  
domiciliés à Lachau, lesquels nous ont déclaré qu'à jourd'hui à huit heures  
du matin, dans la maison d'habitation de Nemi-mel amie fille de la  
défunte, située à Notre-Dame, est décédée la nommée Madeleine Laugier  
non parente du déclarant, âgée de soixante deux ans, domiciliée et née  
à Lachau, sans profession, fille de feu Jean Laugier et Madeleine